



AU-DELÀ DES DÉCHETS



RAPPORT ANNUEL | 2022



TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre.....	5
Vision, mission, orientations	5
Message du président.....	6
Défis et possibilités	7
Programme d'intendance des pneus.....	8
Programme d'écologisation de la peinture.....	10
Programme de récupération de l'huile et du glycol	12
Programme d'intendance des déchets électroniques	14
Éducation et sensibilisation du public	16
Gouvernance de la Commission.....	17
Composition et structure.....	17
Un nouveau président en 2022.....	17
Membres de la Commission et mandats.....	18
Réunions de la Commission.....	18
Présence aux réunions	18
Comité de direction	19
Comité des finances et de l'audit	19
Comités consultatifs de l'industrie	20
Programme d'intendance des pneus	20
Programme d'écologisation de la peinture	20
Programme de récupération de l'huile et du glycol	21
Programme d'intendance des déchets électroniques.....	21
Rapport des auditeurs indépendants.....	22

2022

**Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert
pour les générations à venir**



1 508 013 PNEUS RECUEILLIS



275 107 LITRES DE PEINTURE RECUEILLIE



3 490 723 LITRES D'HUILE RECUEILLIE



**983 TONNES MÉTRIQUES DE DÉCHETS
ÉLECTRONIQUES RECUEILLIS**



**LE PLAN D'ÉCOLOGISATION POUR
LES EMBALLAGES ET LES PRODUITS DE
PAPIER EST EN COURS D'ÉLABORATION**



**LE PLAN D'ÉCOLOGISATION POUR LES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES ET LES OBJETS MÉDICAUX
POINTUS OU TRANCHANTS EST EN COURS
D'ÉLABORATION**

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission et du personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de 2022 de Recycle NB, en vertu du paragraphe 11 du *Règlement sur les matières désignées*, Règl. du N-B 2008-54 de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



Erik Matchett
Président, Recycle NB

AU SUJET DE RECYCLE NB

VISION

S'assurer d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement et de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction des déchets pour les matières désignées et veiller à une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique soient gérées d'une façon qui veille à un environnement propre et sain.

AU-DELÀ DES DÉCHETS

Recycle NB est un organisme unique, de portée provinciale qui œuvre avec des partenaires de l'industrie afin de vous faciliter la tâche de recycler leurs produits. Nous voulons réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques et veiller à ce que les matières utiles soient réutilisées. Nous voulons faire en sorte que vous, vos enfants et vos petits-enfants soyez assurés d'un environnement durable. Ensemble, avec nos partenaires, et avec chaque Néo-Brunswickois qui s'adonne au recyclage, nous allons au-delà des déchets.

NOTRE CHEMINEMENT D'AVENIR

L'année 2022 a été une année de progrès et de changements à Recycle Nouveau-Brunswick. À titre de président de la Commission, je suis fier de souligner un certain nombre de nos réalisations, lesquelles nous permettront de faire progresser nos actions visant à améliorer les services de gestion des déchets au Nouveau-Brunswick.

En octobre dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick modifiait le *Règlement sur les matières désignées* pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, afin d'inclure les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants. Il s'agit-là de notre cinquième programme de responsabilité élargie des producteurs (REP); cela signifie que les propriétaires de marques qui vendent, produisent ou distribuent des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants au Nouveau-Brunswick auront la responsabilité de la collecte et de la gestion de ces produits à l'étape de gestion des déchets. En procurant des endroits où il est facile de se débarrasser de ces produits de manière sécuritaire, cela permet de détourner ces objets des sites d'enfouissement, ce qui élimine la menace qu'ils représentent pour nos écosystèmes.

Nous avons aussi grandement progressé en 2022, en ce qui a trait à l'élaboration d'un plan d'écologisation pour les emballages et les produits de papier. Recycle NB a collaboré avec Circular Materials, un éco-organisme, afin d'établir un plan d'écologisation qui puisse servir au mieux les intérêts des Néo-Brunswickois, ainsi qu'à détourner des milliers de tonnes de papier, de métal, de plastique et de verre des sites d'enfouissement. Nous sommes heureux d'annoncer que ce programme prendra son envol à l'automne 2023.

À titre de président, je suis enchanté d'avoir été présent alors que la Commission lançait ces deux programmes, de même que d'avoir contribué à améliorer nos plans d'écologisation existants, soit ceux des pneus, de la peinture, de l'huile et du glycol, et des déchets électroniques. Il ne s'agit que de quelques-uns des jalons de notre cheminement d'avenir alors que nous prenons des mesures pour atteindre les objectifs de réacheminement des déchets du Nouveau-Brunswick.

Remerciements

Au nom des commissaires de Recycle NB, j'aimerais remercier notre président sortant, Gildard Chiasson, dont le mandat a pris fin en 2022. Durant son mandat, nous avons vu l'arrivée du programme de gestion des emballages et produits de papier, le plus imposant des programmes de Recycle NB à ce jour, et celui qui aura la plus grande incidence de tous les programmes de recyclage. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre plus récente membre de la Commission, Anne Bard-Lavigne, de Beresford. Anne s'est jointe à la Commission en septembre 2022. Ses antécédents de travail avec le ministère des Ressources naturelles procure à la Commission un niveau de connaissances qui sera certes très enrichissant pour nous. Nous sommes heureux de l'avoir dans l'équipe.

Enfin, je tiens à remercier tous les membres de la Commission et le personnel de Recycle NB pour leur appui constant et leur dévouement. Merci à tous et à toutes pour vos perspectives individuelles et vos contributions expertes qui sont vitales dans notre parcours visant à améliorer les programmes de recyclage pour les matières désignées au Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous contribuons à établir le Nouveau-Brunswick à titre de leader en matière de gestion des déchets.



Erik Matchett, président, Recycle NB

« Il ne s'agit ici que de quelques-uns des jalons de notre cheminement d'avenir alors que nous prenons des mesures pour atteindre les objectifs de réacheminement des déchets du Nouveau-Brunswick. »



Le plan d'écologisation pour les emballages et les produits de papier est en voie d'élaboration et a bien progressé en 2022. Ci-dessus, l'on voit des matières pour le tri et en traitement aux installations d'ECO360 sises à Moncton, dans la préparation pour le marché du recyclage. Photo de Denis Duquette

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Un programme de gestion responsable des emballages et produits de papier au service de tous les Néo-Brunswickois...

Recycle NB a connu son lot de défis en 2022. En octobre 2021, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, afin d'ajouter les emballages et produits de papier à titre de matières désignées. Ce programme devient le plus important programme de gestion responsable de la province à ce jour. En effet, les emballages et produits de papier, par exemple, le carton, les plastiques, les métaux, le papier et le verre, constituent une part importante de nos déchets. Le Règlement vise à détourner ces matières de nos sites d'enfouissement et donc à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la province.

En 2022, RNB a amorcé une collaboration avec Circular Materials, l'éco-organisme mandataire représentant les propriétaires de marques, afin d'élaborer un plan d'écologisation des emballages et des produits de papier. Cela a exigé une recherche minutieuse des services existants, de même que de nombreuses consultations auprès des municipalités, des commissions de services régionaux et d'autres parties prenantes, dans le but de répondre à leurs préoccupations.

À l'heure actuelle, les services de gestion des déchets varient d'une région à l'autre au Nouveau-Brunswick. Certaines municipalités offrent la collecte des produits recyclables en bordure de rue, et d'autres non. Le genre de matières collectées pour le recyclage

varie aussi. Le rôle de Recycle NB est de collaborer avec les propriétaires de marques afin qu'un plan d'écologisation soit mis en place qui contribuera à augmenter la cohérence des services dans toute la province, de même que les taux de récupération et de participation en matière de recyclage, et, en bout de ligne, veiller à répondre aux besoins de tous les Néo-Brunswickois en matière de recyclage des emballages et produits de papier.

Outre ce programme, Recycle NB a aussi entamé l'établissement d'un cinquième programme de REP en 2022, soit celui désignant les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants comme matières désignées. En vertu du Règlement, les propriétaires de marques devront créer un plan d'écologisation qui fera en sorte que les ordonnances, les médicaments, les produits de santé naturels et les objets médicaux pointus ou tranchants seront éliminés de manière sécuritaire et responsable.



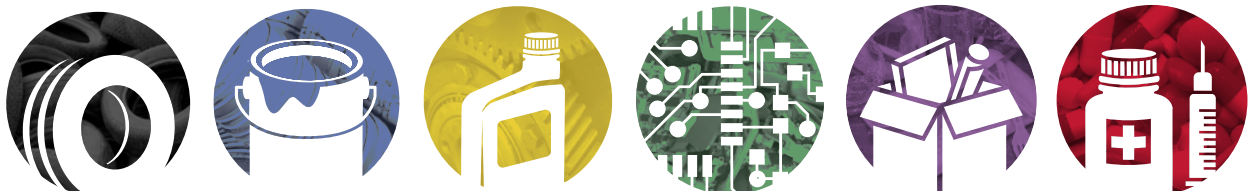
Chaque année, l'entreprise ECO360 de Moncton détourne des milliers de tonnes de matières recyclables des décharges locales. Photo de Denis Duquette

Tournés vers l'avenir...

Recycle NB continue son cheminement d'avenir alors que la Commission élargit son rôle d'intendance de l'environnement. Nous prévoyons ajouter des programmes de REP pour les récipients à boisson, les piles et les ampoules électriques. Nous accueillons ces nouveaux programmes avec enthousiasme puisque, en définitive, cela contribuera à détourner encore plus de déchets de nos sites d'enfouissement et profitera à nos forêts, cours d'eau, terres agricoles, de même qu'à la faune.

La gestion des déchets est un élément clé de nos actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'incidence des changements climatiques. Selon le Plan d'action sur les

changements climatiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux déposé en décembre 2022, la gestion des déchets compte pour 5 % des émissions de gaz à effet de serre de la province. Le plan met en lumière diverses stratégies qui permettra au Nouveau-Brunswick d'atteindre les objectifs que la province s'était donnés d'ici à 2030. Parmi ces stratégies, notons la réduction des déchets organiques et d'autres matières recyclables mis en décharge. Recycle NB jouera un rôle important dans l'atteinte de ces objectifs en continuant de veiller aux programmes de recyclage de la province et en facilitant la tâche aux Néo-Brunswickois en ce qui a trait au recyclage des matières désignées.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS

Perspective historique

Recycle Nouveau-Brunswick a été établi en 2008 en vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de superviser et de gérer le programme d'intendance des pneus de la province. Grâce à ce programme, les consommateurs du Nouveau-Brunswick peuvent retourner leurs pneus usés en les déposant à n'importe lequel des détaillants de pneus dans la province.

Les pneus sont recueillis et traités à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) sise à Minto. La TRACC transforme 98 % de ces pneus en nouveaux produits à base de caoutchouc, par exemple, du paillis pour les plates-bandes, des revêtements de sol pour les terrains de jeux et des tapis de sol pour le béton.

Faits saillants du programme

La TRACC, installée dans ses nouveaux locaux au 99 Industrial Park Road, à Minto, emploie près de 50 employés. L'entreprise, qui dispose maintenant d'une nouvelle chaîne de recyclage, d'un immeuble entièrement modernisé et de nouveaux espaces pour le personnel, est fière du travail accompli par l'équipe, qui lui a permis de faire une transition réussie dans de nouveaux locaux.

La TRACC a travaillé avec diligence durant la pandémie de COVID-19 afin de veiller à ce que les pneus soient encore recueillis et recyclés. Comme cela a été le cas pour toutes les entreprises, la pandémie de COVID-19 a apporté son lot de difficultés. La TRACC a passé la dernière année à mettre au point un nouveau système de suivi pour la gestion des collectes. Ainsi, les expéditions sont suivies et surveillées de près et avec une plus grande efficacité grâce au nouveau système de suivi. La TRACC continue la recherche et le développement pour élaborer de nouveaux concepts afin d'élargir sa gamme de produits.

Ventes de pneus en 2022

Le programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick est autosuffisant. Les consommateurs paient un droit de recyclage à l'achat de pneus neufs de même que pour les pneus usagés d'une voiture importée au Nouveau-Brunswick. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus hors d'usage. Le Nouveau-Brunswick compte environ 700 détaillants de pneus.



**Pneus vendus
(en équivalents de pneu de passager - EPP) : 1 464 988
en 2022 (1 383 113 EPP en 2021)**

Cueillette des pneus en 2022

Recycle NB surveille de près la collecte de pneus pour s'assurer d'un taux de récupération de 100 %.

**Pneus recueillis (en équivalents de pneu de passager - EPP) :
1 508 013 EPP en 2022
(1 512 950 EPP en 2021)
Taux de récupération des pneus 102.9 % (109.4 % en 2021)**



ANNÉE	2018	2019	2020	2021	2022
Pneus vendus*	1 487 366	1 353 788	1 334 389	1 383 113	1 464 988
Pneus recueillis*	1 221 754	1 248 461	1 185 521	1 512 950	1 508 013
Taux de récupération	82,1 %	92,2 %	88,8 %	109,4 %	102,9 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.



Les pneus usés sont recyclés en de nouveaux produits à la TRACC sise à Minto, au N.-B. Photos de Denis Duquette

Système de traitement des pneus

En vertu du système de redevances établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus hors d'usage sont payés une fois que les pneus récupérés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence de vérification des stocks.



Assurance de la qualité

Recycle NB s'assure de la qualité des services du programme d'intendance des pneus, qui doit répondre aux besoins de la population et des détaillants du Nouveau-Brunswick. En 2022, nous avons effectué 28 vérifications de détaillants choisis au hasard. Parmi ceux-ci, trois étaient défectueux et œuvrent avec Recycle NB afin d'être conformes. Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces pour échanger des pratiques exemplaires grâce à son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE LA PEINTURE

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement confie à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de la peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick. On a attribué à Recycle NB la tâche d'effectuer la surveillance du programme pour le compte des Néo-Brunswickois.

En juin 2008, Product Care Recycling était établie comme mandataire des propriétaires de marques inscrits au programme. Product Care Recycling a élaboré le programme d'écologisation de la peinture et des produits de peinture en conformité avec le *Règlement sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick*. Le programme a démarré en 2009.



Réalisations - 2022

La sensibilisation du public à propos du programme d'écologisation de la peinture au Nouveau-Brunswick demeure élevée. À l'automne 2022, Product Care a commandé un sondage en ligne qui a démontré que 82 % des résidents qui avaient acheté de la peinture étaient au courant qu'elle pouvait être recyclée dans la province.

Dans le cadre de ses activités visant à continuer à sensibiliser les consommateurs à propos du programme d'écologisation de la peinture, Product Care a lancé en 2022 une vaste campagne de marketing. La campagne comprenait des annonces télévisées qui ont généré plus de quatre millions d'impressions, de même que des annonces numériques qui ont généré plus de 6,6 millions d'impressions et plus de 30 000 clics dans la section Nouveau-Brunswick du site Web de Product Care. En 2022, on estime à 587 000 le nombre d'utilisateurs qui ont visité le site Web de Product Care, et l'on estime qu'environ 23 000 d'entre eux étaient du Nouveau-Brunswick.



Ventes de peinture

En 2022, les propriétaires de marques ont rapporté avoir vendu environ 4 941 453 de litres de produits de peinture désignés. En comparaison, les ventes pour la même période en 2021 ont été de 5 341 222 de litres, ce qui représente une baisse de 7,4 % en 2022.

ESTIMATION DU VOLUME VENDU (EN LITRES)

2022	4 941 453
2021	5 341 222
2020	5 410 127
2019	4 660 038
2018	4 533 254



Les restes de peinture sont préparés en vue du traitement pour en faire des produits de peinture recyclés aux installations de Laurentide Re/Sources de Richibucto, au N.-B. Photos de Denis Duquette

Collecte de peinture

Au 31 décembre 2022, le Nouveau-Brunswick disposait de 62 points de collecte acceptant les restes de peinture, leurs contenants, les teintures, vernis et aérosols pour le recyclage. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de services régionaux et des centres de remboursement (bouteilles consignées).

En 2022, 275 107 litres de produits de peinture ont été recueillis, comparativement à 321 021 litres en 2021. Le tableau ci-dessous présente le volume de peinture résiduelle traitée pour l'année ainsi que les méthodes d'élimination utilisées :



Pourcentage de peinture résiduelle par méthode d'élimination, 2022

MÉTHODE	VOLUME (L)	POURCENTAGE
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	845	0,3 %
Recyclage	193 774	74,5 %
Récupération d'énergie	4 328	1,7 %
Enfouissement	61 090	23,5 %
Incineration	0	0 %
Total	260 037	100 %

Collecte de contenants en métal et en plastique

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclée durant l'année.

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (TONNES)				
Année	Métal	Seaux en plastique (PEHD 2)	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	Total (tonnes)
2022	81,0	5,3*	32,8*	119,10
2021	67,4	5,5	28,8*	101,7
2020	53,3	4,7	12,8	70,8
2019	45,2	4,8	18,8	68,8
2018	62,7	4,3	16,1	83,1

* Ceux-ci sont entreposés temporairement tandis que Product Care continue d'œuvrer avec le recycleur primaire pour trouver une solution de gestion.

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

Le Nouveau-Brunswick lançait en 2014 un nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs pour l'huile et le glycol (antigel) usagés. Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être recyclées au Nouveau-Brunswick.

La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA) est l'éco-organisme désigné pour agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. UOMA a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des produits désignés en vertu du programme de récupération de l'huile et du glycol ainsi que d'informer les producteurs et le public à propos du programme.

Réalisations - 2022

En 2022, UOMA a poursuivi ses activités de sensibilisation au sujet du programme de récupération de l'huile et du glycol usagés ainsi que des produits qui peuvent être recyclés au Nouveau-Brunswick.

Parmi les activités les plus importantes de 2022, notons la mise sur pied et le lancement d'une nouvelle campagne publicitaire de sensibilisation à l'automne, de même que la création d'une page web facile à trouver, intitulée RecyclerMesHuiles.ca. La campagne publicitaire consistait en une série de commerciaux télévisés qui a connu du succès auprès de deux auditoires cibles, soit les mécaniciens bricoleurs et les plus gros générateurs d'huile et de glycol usagés.

Outre la campagne publicitaire, en 2022 des représentants d'UOMA ont pris part à des salons commerciaux, ont rencontré le personnel des commissions de services régionaux et ont mené des activités de sensibilisation auprès des points de collecte.

VENTES ET COLLECTE

Ventes d'huile

UOMA Atlantique a rapporté qu'en 2022 un total de 15 829 471 de litres d'huile a été vendu au Nouveau-Brunswick.



Collecte d'huile

Il existe 190 points de collecte pour l'huile et le glycol dans la province. En 2022, 10 953 994 de litres d'huile usagée pouvaient être récupérés. Environ 55 % (soit 5 964 450 de litres) de l'huile usagée récupérable a été brûlée dans de petites fournaies à l'huile approuvées, et 3 490 723 de litres d'huile usagée ont été recueillis et acheminés dans des installations de recyclage. Cela représente un taux de récupération de 86,3 % en 2022, ce qui dépasse le taux de récupération visé pour le programme, qui est de 75 %.

ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (LITRES)
2022	3 490 723
2021	3 345 918
2020	2 651 177
2019	3 057 400
2018	3 612 077



Ventes et collecte de filtres à huile

En 2022, le nombre de filtres à huile vendus au Nouveau-Brunswick était de 1 305 336 d'unités ou 379 318 kg. UOMA Atlantique a recueilli 915 036 unités, ou 265 901 kg, ce qui représente un taux de récupération de 70,1%, ce qui est en-deçà de l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (KG)
2022	265 901
2021	293 362
2020	278 104
2019	295 537
2018	339 699

Contenants d'huile recueillis

En 2022, 430 451 kg de contenants d'huile ont été vendus au Nouveau-Brunswick, dont 408 929 kg étaient récupérables*. UOMA Atlantique a recueilli 301 740 kg de contenants, ce qui représente un taux de récupération de 73,8 %, ce qui est légèrement en-deçà de l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	CONTENANTS D'HUILE RECUEILLIS (KG)
2022	301 740
2021	233 245
2020	244 502
2019	240 374
2018	258 354

*Contenants d'huile : Une étude réalisée en 2008 par RECYC-QUÉBEC et la Société de gestion des huiles usagées (UOMA Atlantique) montrait que 5 % des contenants étaient réutilisés et ne pouvaient donc pas être récupérés.



Ventes et collecte du glycol (antigel)

En 2022, 2 666 392 litres de glycol ont été vendus au Nouveau-Brunswick. De ce total, 1 145 215 de litres étaient récupérables. UOMA Atlantique a recueilli 95 043 litres de glycol, et 260 749 litres ont été gérés par d'autres méthodes approuvées, ce qui représente un taux de récupération de 31,1 %, soit un taux inférieur à l'objectif du programme qui est de 75 %.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (LITRES)
2022	95 043
2021	142 362
2020	121 299
2019	116 217
2018	114 682

Contenants de glycol recueillis

En 2022, 63 159 kg de contenants de glycol ont été vendus au Nouveau-Brunswick. De ce total, UOMA Atlantique a récupéré 15 749 kg, ce qui représente un taux de récupération de 24,9 %, soit un taux bien en-deçà de l'objectif du programme qui est de 75 %.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS (KG)
2022	15 749
2021	13 149
2020	14 760
2019	14 561
2018	15 099

Gestion de programme

Recycle NB continue d'inciter UOMA Atlantique à établir des stratégies et à mettre en œuvre des plans d'action qui l'aideront à atteindre les cibles réglementées. Recycle NB continuera de surveiller le progrès et le rendement de ce programme et est déterminé à veiller à ce que ces produits soient gérés de sorte de s'assurer d'un environnement propre et sain.

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

En 2017, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* pour veiller au recyclage des produits électroniques. L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de son plan de gestion de programme, l'ARPE a établi 77 points de collecte au Nouveau-Brunswick. Les produits acceptés pour le recyclage comprennent les téléviseurs, ordinateurs, accessoires d'ordinateurs, téléphones cellulaires, ordinateurs portables, tablettes électroniques, magnétoscopes, lecteurs de disques compacts, etc.

Réalisations - 2022

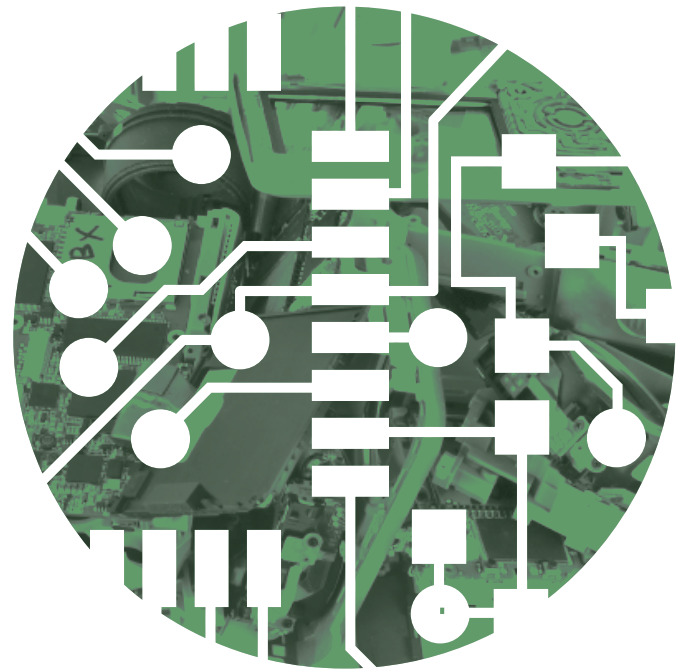
Selon les résultats d'un sondage résidentiel annuel de l'ARPE, le programme de recyclage des déchets électronique a continué à prendre de l'ampleur en 2022. Le taux de sensibilisation au programme était de 76 %, et 56 % des répondants au sondage ont choisi d'apporter leurs déchets électroniques à l'un des points de dépôt autorisés.

En 2022, l'ARPE a effectué une inspection de tous les points de collecte, veillant à ce que l'affichage soit visible, que le personnel soit bien renseigné au sujet du programme, que les palettes en bois soient empilées de manière sécuritaire, et que l'accès au dépôt soit sécuritaire pour les résidents. L'ARPE a poursuivi l'expansion des services de collecte auprès des entreprises locales, grâce à des contrats nationaux avec le gouvernement fédéral et Cineplex. En outre, l'association a continué à faire la collecte des produits électroniques défectueux dans un grand nombre d'organismes du gouvernement provincial, d'université, de collèges, de chaînes hôtelières, ainsi qu'auprès de certaines petites entreprises.

Matières recueillies

En 2022, l'ARPE a recueilli un poids total de 983 tonnes métriques de produits électroniques au Nouveau-Brunswick.

ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2022	983
2021	1 026
2020	971
2019	1 094
2018	875



Matières gérées par méthode

Le programme permet de recycler en toute sécurité toutes les matières recueillies et encourage la réutilisation du matériel électronique lorsque cela est possible. Le poids total de produits électroniques défectueux traités en 2022 était de 977 tonnes métriques. Tous les produits électroniques recueillis au Nouveau-Brunswick sont traités au Carrefour Environnement Saguenay, sis à Edmundston. Voici un portrait de la gestion des produits recueillis en 2022 :

Matières récupérées	93,93 %
Énergie récupérée	1,53 %
Autres moyens d'élimination	4,54 %
Total	100 %

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées. Le plan de gestion de l'ARPE veille à ce que la plus grande quantité de matières soit récupérée et réutilisée.

Matière/composant	% du flux de matières	Traitement
Verre de plomb	15,20 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre
Verre	2,12 %	Le verre non contaminé est transformé mécaniquement en calcin à utiliser dans la production de verre.
Plastique	17,72 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	17,42 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	24,23 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	3,92 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	4,13 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les imprimés métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils/câbles	4,30 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.
Cuivre	2,01 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Aluminium	1,95 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Ferraille de cuivre	0,08 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés
Autres	4,54 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement au moyen d'un processus de récupération d'énergie ou enfouis (tapis pour haut-parleur, mousses, rubans magnétiques, bourre de broyage, CD, plastique d'emballage, papier et carton, balayures et autres matières diverses de petit volume).
Piles	0,79 %	Les piles sont séparées mécaniquement pour récupérer les métaux.
Encre/cartouches de toner	1,53 %	Les cartouches sont nettoyées et remises à neuf pour être réutilisées ou traitées au moyen d'un processus de récupération d'énergie.
Poussières	0,02 %	Les poussières sont séparées mécaniquement et fondues pour être récupérées.
Lampes au mercure	0,02 %	Les lampes sont traitées mécaniquement pour séparer le verre, le métal et la poudre de phosphore. La poudre de phosphore est ensuite distillée plus longuement pour récupérer le mercure. Le métal et le verre sont aussi récupérés pour un usage ultérieur.
Éthylène glycol	0,02 %	Le glycol est drainé manuellement des tubes fluorescents et raffiné pour un usage ultérieur.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB œuvre à renforcer le contact avec les Néo-Brunswickois pour les inciter à contribuer à la protection de l'environnement en recyclant les matières désignées et ainsi le préserver pour les générations à venir. Chaque année, nous mettons en œuvre un plan de communications et une stratégie de marketing intégrés, en plus des initiatives promotionnelles que lancent nos partenaires de l'industrie, cela dans le but de changer les comportements en faveur du recyclage.

Dans le but de mieux comprendre notre public cible et ses priorités de recyclage, particulièrement en ce qui concerne les emballages et produits de papier, nous avons commandé une étude auprès de la firme Narrative Research en 2022. Cette étude a été menée auprès de 400 résidents du Nouveau-Brunswick, choisis au hasard. Dans l'ensemble, les résultats pointaient vers une forte tendance à recycler dans la province, bien que l'étude ait démontré que les comportements en faveur du recyclage augmentaient avec l'accès à la collecte sélective en bordure de rue. Voici un sommaire des faits saillants de l'étude :

- La majorité des Néo-Brunswickois recyclent systématiquement ou la majeure partie du temps le carton, les plastiques et le papier. Les résidents ont dit qu'ils étaient moins enclins à recycler le verre, ce qui suggère une incidence négative en ce qui concerne le recyclage du verre.
- Le quart des résidents du Nouveau-Brunswick, y compris ceux vivant dans des immeubles à logements multiples, disent ne pas avoir accès à des programmes de collecte sélective en bordure de rue. La plupart du temps, ils déposent leurs matières recyclables avec les déchets; toutefois une personne sur quatre dit déposer ses matières recyclables dans des bacs communautaires.
- Neuf résidents sur 10 n'ayant actuellement pas accès à la collecte en bordure de rue disent qu'ils recycleraient définitivement ou probablement le carton, le papier, le plastique et le verre s'ils avaient accès à ce type de collecte. En effet, une proportion importante de ces résidents n'ayant pas accès à la collecte en bordure de rue s'adonne déjà au recyclage, bien que cette habitude ne soit pas aussi répandue que chez les résidents ayant accès à la collecte en bordure de rue, l'obstacle majeur étant effectivement le fait qu'il n'existe pas de services de collecte en bordure de rue.

En 2022, la campagne de marketing de Recycle Nouveau-Brunswick comprenait des annonces télévisées, ainsi que des annonces dans les journaux et dans les médias numériques afin de rejoindre un vaste auditoire cible. La campagne s'est concentrée sur des messages incitant les Néo-Brunswickois à se rendre dans notre site Web afin d'en apprendre plus au sujet de nos programmes de recyclage et de trouver des points de

collecte. Au cours de l'année qui s'est écoulée, le nombre de visiteurs de notre site Web (recyclenb.com) était de plus de 45 000, comparativement à 40 000 en 2021.

Approche communautaire

Recycle Nouveau-Brunswick a eu l'occasion d'interagir directement avec le public par l'entremise de salons commerciaux, lors desquels nous avons eu l'occasion de fournir des renseignements et des dépliants au sujet du recyclage des matières désignées. En 2022, Recycle NB a participé à quatre salons commerciaux, soit les salons de l'habitation de Saint-Jean et de Fredericton, le salon de la machinerie lourde de l'Atlantique et le salon des transports et de la logistique de l'Atlantique.

Création de partenariats

En 2022, Recycle NB a élargi son partenariat avec Laurentide Re/Sources et Habitat pour l'humanité. Grâce à ce partenariat, nous avons obtenu que Laurentide Re/Sources fasse un don de peinture pour des maisons construites par Habitat pour l'humanité de la région de Fredericton. L'an dernier toutefois, Laurentide Re/Sources a généreusement accepté de faire un don supplémentaire de peinture pour des maisons construites par Habitat pour l'humanité des régions de Saint-Jean et de Moncton également.



Des bénévoles d'Habitat pour l'humanité de la région de Fredericton donnent un coup de main en peignant deux duplexes sur l'avenue Devon et la rue Titus. Laurentide Re/Sources a généreusement donné la peinture recyclée pour peindre les deux demeures.

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leur expérience, les membres de la Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission a notamment la responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses



Deuxième rangée : Richard Gaudet, Shane Steeves, Erik Matchett, Emil Olsen
Première rangée : Anne Bard-Lavigne, Jacqueline Carrier, Christelle Léger

obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission a aussi la responsabilité d'approuver les plans d'écologisation des programmes.

La Commission exerce son rôle de surveillance des opérations de Recycle NB

par le biais de réunions régulières de la Commission et des comités. La Commission a deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de la vérification. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

Un nouveau président en 2022



En 2022, Recycle NB accueillait Erik Matchett à la présidence de la Commission. Erik entame son second mandat à la Commission, ayant joint celle-ci en 2019. Disposant de plus de 15 années d'expérience dans le secteur des services publics, M. Matchett est reconnu comme étant un champion du perfectionnement continu, disposant d'une certification ceinture noire supérieure Lean Six Sigma et, en tant que professionnel agréé en gestion du changement, il est un fervent défenseur en matière de stratégie organisationnelle.

M. Matchett détient plus de 20 ans d'expérience en matière de gouvernance par commission ou conseil d'administration, ayant occupé divers postes, y compris à titre de conseil, de membre élu et de détenteur de rôles décisionnels. Erik est fortement orienté vers le communautaire et est investi auprès d'un nombre d'organismes caritatifs locaux et internationaux. M. Matchett demeure à Charters Settlement avec son épouse et leurs deux enfants. Il occupe le poste de consultant principal avec la firme 1898 & Co., une division de Burns and McDonnell.

VOICI LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET LA DURÉE DE LEUR MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

Membre	Mandat
Erik Matchett, président, Fredericton, NB	12 octobre 2022 - 11 octobre 2025
Emil Olsen, vice-président, Quispamsis, NB	12 octobre 2022 - 11 octobre 2025
Christelle Léger, Dieppe, NB	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Shane Steeves, Shediac Cape, NB	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Richard Gaudet, Dieppe, NB	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Jacqueline Carrier, Edmundston, NB	22 octobre 2021 - 21 octobre 2024
Anne Bard-Lavigne, Beresford, NB	3 juin 2022 - 2 juin 2025

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu cinq réunions en 2022.

Date	Place
28 janvier	Par vidéoconférence (conformément au protocole de santé publique)
22 avril	Saint Jean
17 juin	Miramichi
16 septembre	Edmundston
2 décembre	Fredericton



PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

En 2022, le taux de présence des membres aux réunions de la Commission a été de 97%.

Membre	Réunion
Erik Matchett	5/5
Emil Olsen	5/5
Christelle Léger	4/5
Shane Steeves	5/5
Richard Gaudet	5/5
Jacqueline Carrier	5/5
Anne Bard-Lavigne	2/2



COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Conseiller la présidence de la Commission et le chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- S'assurer de l'initiation appropriée des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Gildard Chiasson, président
- Erik Matchett, vice-président
- Emil Olsen
- Christelle Léger

Comité des finances et de la vérification (audit)

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission. Le chef de la direction est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction des finances sont les suivantes :

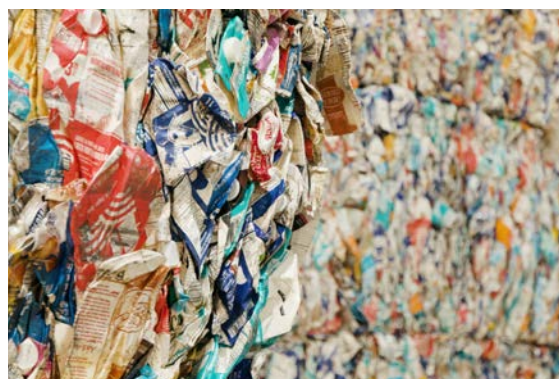
- S'assurer que la Commission s'acquitte de ses responsabilités fiduciaires.
- Conseiller de manière générale la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placements, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève de la compétence de la Commission.

Membres

- Emil Olsen, président
- Shane Steeves
- Richard Gaudet
- Gildard Chiasson

Les attributions du comité concernant la fonction de la vérification sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction de vérification interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière de vérification du vérificateur externe.
- Examiner le rendement du vérificateur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question de vérification qui relève de la compétence de la Commission.



Comités consultatifs de l'industrie

Nous invitons les intervenants de l'industrie à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol, ainsi que les déchets électroniques. Ces comités sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Avec ce régime de gouvernance, la Commission profite des connaissances et des conseils des parties prenantes

de manière efficace et équitable. Les membres des CCI se réunissent régulièrement pour discuter des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et élaborer des solutions novatrices. Grâce à la collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes, la Commission et le personnel de Recycle NB peuvent régulièrement entendre et évaluer une diversité de points de vue et en tenir compte.



Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Emil Olsen, *président*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- TRACC, Stephen Richardson, *président*
- Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Darcy LeBlanc, *directeur général*
- EC0360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Roland LeBlanc, *directeur de la gestion des déchets solides*



Programme d'écologisation de la peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Gildard Chiasson, *président*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Association pour la gestion responsable des produits, Mark Kurshner, *président*
- Association pour la gestion responsable des produits, Mannie Cheung, *vice-président*
- Association pour la gestion responsable des produits, Don Shea, *coordonnateur pour le Nouveau-Brunswick*
- Home Hardware Stores Limited, Tim Dietrich, *directeur des opérations de vente au détail*
- Home Hardware Stores Limited, Steven Morneault, *conseiller régional, Peinture et produits de marque maison*
- Conseil canadien du commerce de détail – Atlantic Canada, Jim Cormier, *directeur des relations gouvernementales*
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*
- Laurentide Re/Sources, Bernie Hébert, *directeur des opérations manufacturières*
- Hebert's Recycling Inc., Carole Sargent, *chef de bureau*
- Commission des services régionaux du Nord-Ouest, Richard Lebel, *représentant*



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie

Recycle NB, Shane Steeves, *président*

Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*

Recycle NB, Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*

Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*

Parkland, Mike Jennex, *chargé principal des grands comptes*

Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur des relations gouvernementales*

Conseil canadien du commerce de détail, David Bois, *représentant*

Commission de services régionaux du Grand-Miramichi, Mélanie Rousselle, *directrice générale des services de gestion des déchets solides*

RPM Eco, Pierre Gendron, *vice-président*

RPM Eco, Nick Nachiu, *directeur des opérations*

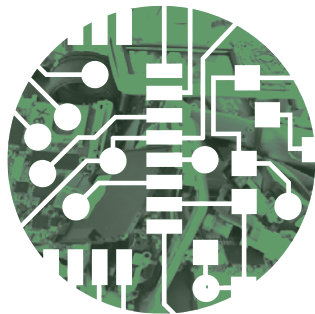
GFL Environmental Inc., Adam Hayes, *directeur de district*

GFL Environmental Inc., Jonathan Whitlock, *directeur des opérations régionales*

UOMA Atlantic, Jean Duchesneau, *directeur général*

UOMA Atlantic, Jean-François Richard, *contrôleur*

UOMA Atlantic, Luc Gagnon, *directeur des opérations*



Programme d'écologisation des produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Erik Matchett, *président*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Recycle NB, Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*
- Association pour le recyclage des produits électroniques Cliff Hacking, *président*
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Gerard MacLellan, *directeur général*
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Karen Ulmanis, *directrice de programme*
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur des relations gouvernementales*
- Commission de services régionaux de Kent, Isabelle Godin, *directrice générale adjointe*
- Carrefour Environnement Saguenay, Réjean Pilote, *directeur des affaires*
- GM Rioux, Mélanie Desjardins, *Opérations et administration*
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*

États financiers

RECYCLE NOUVEAU- BRUNSWICK

Exercice clos le 31 décembre 2022

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 11
Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus	12
Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol	13
Tableau 3 - Programme d'écologisation de la peinture	14
Tableau 4 - Programme de recyclage des déchets électroniques	15
Tableau 5 - Programme de recyclage des emballages et des produits de papier	16
Tableau 6 - Programme de recyclage des produits pharmaceutiques	17



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2022 et 2021;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'insuffisance des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2022 et 2021;



Page 2

- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution des actifs nets pour les exercices clos en 2022 et 2021;
- l'insuffisance des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2022 et 2021.

Notre opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



Page 3

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
Le 20 juin 2023

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

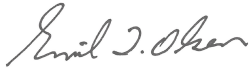

	2022	2021
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 376 388 \$	2 834 606 \$
Débiteurs (note 2)	1 075 266	1 479 182
Montants REP recouvrables (note 5)	140 298	–
	<u>3 591 952</u>	<u>4 313 788</u>
Placements (note 3)	695 490	686 080
Immobilisations (note 4)	30 872	31 898
	<u>4 318 314 \$</u>	<u>5 031 766 \$</u>

Passif et actif net

Passif		
Créditeurs et charges à payer	619 371 \$	712 722 \$
Montants REP payables (note 5)	–	72 144
Avantages sociaux futurs (note 6)	115 238	102 265
	<u>734 609</u>	<u>887 131</u>
Actif net		
Investis en immobilisations	30 872	31 898
Non affectés	3 552 833	4 112 737
	<u>3 583 705</u>	<u>4 144 635</u>
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	<u>4 318 314 \$</u>	<u>5 031 766 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

 _____, administrateur  _____, administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 699 953 \$	5 352 453 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	183 673	210 365
Programme d'écologisation de la peinture	55 685	69 164
Programme de recyclage des déchets électroniques	110 971	368 534
Programme de recyclage des emballages et des produits de papier	554 957	–
Programme de recyclage des produits pharmaceutiques	10 257	–
	<u>6 615 496</u>	<u>6 000 516</u>
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	6 260 521	6 462 039
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	183 673	210 365
Programme d'écologisation de la peinture (tableau 3)	55 685	69 164
Programme de recyclage des déchets électroniques (tableau 4)	110 971	368 534
Programme de recyclage des emballages et des produits de papier (tableau 5)	554 957	–
Programme de recyclage des produits pharmaceutiques (tableau 6)	10 257	–
Autres	56 988	345
	<u>7 233 052</u>	<u>7 110 447</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant l'élément suivant	(617 556)	(1 109 931)
Revenus de placement	56 626	20 427
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(560 930)\$</u>	<u>(1 089 504)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	31 898 \$	4 112 737 \$	4 144 635 \$	5 234 139 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(23 826)	(537 104)	(560 930)	(1 089 504)
Variation nette des investissements en immobilisations	22 800	(22 800)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	30 872 \$	3 552 833 \$	3 583 705 \$	4 144 635 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(560 930) \$	(1 089 504)\$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	23 826	25 730
Charges au titre des avantages sociaux futurs	12 973	10 304
	(524 131)	(1 053 470)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	403 916	(368 197)
Augmentation des montants REP recouvrables	(140 298)	–
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	(93 351)	18 653
Augmentation (diminution) des montants REP payables	(72 144)	32 637
	(426 008)	(1 370 377)
Activité d'investissement		
Variation nette des placements	(9 410)	(1 559)
Activité liée aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(22 800)	(24 363)
Diminution de l'encaisse	(458 218)	(1 396 299)
Encaisse au début de l'exercice	2 834 606	4 230 905
Encaisse à la fin de l'exercice	2 376 388 \$	2 834 606 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés, des déchets électroniques, des emballages et des produits de papier, et des produits pharmaceutiques (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la Loi, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la Loi, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements, qui se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus des programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, de recyclage des déchets électroniques, de recyclage des emballages et des produits de papier, et de recyclage des produits pharmaceutiques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2022	2021
Droits sur les pneus	416 729 \$	497 807 \$
Taxe de vente	658 537	981 375
	1 075 266 \$	1 479 182 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

3. Placements

	2022	2021
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	133 058	131 272
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	114 026	112 569
Compte d'épargne-placement, RBC série A	112 714	111 179
Compte d'épargne-placement, BNE	335 686	331 054
	695 490 \$	686 080 \$

4. Immobilisations

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeuble -améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	– \$	– \$
Mobilier et agencements	82 076	79 129	2 947	4 530
Matériel informatique	237 107	209 772	27 335	27 368
Équipement opérationnel	3 965	3 375	590	–
	394 083 \$	363 211 \$	30 872 \$	31 898 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 23 826 \$ (25 730 \$ en 2021).

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

5. Montants REP payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, de recyclage des déchets électroniques, de recyclage des emballages et des produits de papier, et de recyclage des produits pharmaceutiques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration de ces programmes sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP recouvrables (payables)	2022	2021
Programme de récupération de l'huile et du glycol	(40 191) \$	(17 064) \$
Programme d'écologisation de la peinture	(55 999)	(28 984)
Programme de recyclage des déchets électroniques	(328 725)	(26 096)
Programme de recyclage des emballages et des produits de papier	554 957	–
Programme de recyclage des produits pharmaceutiques	10 256	–
	140 298 \$	(72 144) \$

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2022	2021
Obligation liée aux congés de maladie accumulés au début de l'exercice	102 265 \$	91 961 \$
Coût des services rendus de la période	18 562	17 166
Paiements des avantages sociaux futurs	(5 589)	(6 862)
Obligation liée aux congés de maladie accumulés à la fin de l'exercice	115 238 \$	102 265 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matières désignées de l'entité ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	Pourcentage		Répartition	
	2022	2021	2022	2021
Programme d'intendance des pneus	18,2 %	38,6 %	201 838 \$	406 201 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	16,5 %	19,9 %	182 985	209 415
Programme d'écologisation de la peinture	5,0 %	6,5 %	55 450	68 402
Programme de recyclage des déchets électroniques	9,9 %	35,0 %	109 791	368 317
Programme de recyclage des emballages et produits de papier	49,6 %	– %	550 063	–
Programme de recyclage des produits pharmaceutiques	0,8 %	– %	8 872	–
			1 108 999 \$	1 052 335 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Les paiements annuels sont comme suit :

2023	38 047 \$
2024	38 047
2025	38 047
	114 141 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2025, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 846 746 \$ (contre 882 702 \$ en 2021), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2022 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits	5 699 953 \$	5 352 453 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	6 016 806	6 036 233
Salaires et avantages sociaux	104 809	206 051
Communications et traduction	54 206	110 989
Frais généraux et administratifs	80 363	98 833
Amortissement des immobilisations	4 337	9 933
	6 260 521	6 462 039
	(560 568) \$	(1 109 586) \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits	183 673\$	210 365\$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	95 019	106 229
Communications et traduction	49 142	57 410
Frais généraux et administratifs	35 581	41 606
Amortissement des immobilisations	3 931	5 120
	183 673	210 365
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de la peinture

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits	55 685 \$	69 164 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	28 794	34 698
Communications et traduction	14 892	19 276
Frais généraux et administratifs	10 808	13 518
Amortissement des immobilisations	1 191	1 672
	55 685	69 164
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de recyclage des déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits	110 971 \$	368 534 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	57 011	186 834
Communications et traduction	30 440	100 160
Frais généraux et administratifs	21 161	72 535
Amortissement des immobilisations	2 359	9 005
	110 971	368 534
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 5 - Programme de recyclage des emballages et du papier

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits	554 957 \$	– \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	285 633	–
Communications et traduction	152 196	–
Frais généraux et administratifs	105 311	–
Amortissement des immobilisations	11 817	–
	554 957	–
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 6 - Programme de recyclage des produits pharmaceutiques

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits	10 257 \$	-\$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	4 607	-
Communications et traduction	3 767	-
Frais généraux et administratifs	1 692	-
Amortissement des immobilisations	191	-
	10 257	-
	- \$	-\$



Recycle NB

Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (Sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com

Facebook : www.facebook.com/RecycleNB